

Modifiant le Règlement Sportif :**Art. 1 – Organisation****1-2. Calendrier**

V 11 - S 12 - D 13 Novembre ENDURANCE PROTO LE MANS

Art. 3 - Concurrents et pilotes**3-1. Engagement****Engagement pour l'ENDURANCE PROTO**=> 2 Essais Privés + 1 séance qualificative + 1 Course de 2 Heures = **1 260 € TTC** (soit 1050,00 € HT)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
- Tout désistement devra être confirmé par email au plus tard le lundi de la semaine de l'épreuve : contact@trophee-endurance.fr
- Toutes suspensions ou arrêts d'une séance, Essais Privés - Essais Qualificatifs ou Course, quelles qu'en soient les raisons, n'entraînera aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt.

3-2. Equipages

Pour la course de 2 heures au Mans, chaque équipage pourra être composé 2 à 4 pilotes.

Art. 4 - Voitures et équipements**4-1/6. Catégorie ENDURANCE PROTO**

- Véhicule 2.0l - CN - FUNYO – CM – NOVA PROTO SP2

4-2. Carburant**4-2/1. Carburant**

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Pendant la COURSE, le concurrent devra se ravitailler, exclusivement, aux pompes ACO installées dans les stands de 1 à 7, début de pitlane pour la distribution de carburant SP 98. Vendredi à partir de 8h30 jusqu'au Dimanche 13h00.

Paiement carburant=> Dépôt d'une EMPREINTE CARTE BLEUE de 1 500 € à faire lors de vos Vérif. Administratives contre la Fiche pour le contrôle technique.=> Encaissement juste après la course

- ✓ Le concurrent s'acquittera du montant de carburant consommé, sur présentation des RECUS signés par le ravitailleur et remis par le Préposé à la pompe du circuit pour vérifications avant samedi soir 20h20 et au plus tard le dimanche avant 12h00.
- ✓ A partir du dimanche 14h00, le montant de la consommation de carburant sera prélevé sur l'Empreinte CB suivant les reçus en notre possession.

4-2/2. Pneumatiques pour l'ENDURANCE PROTO

Voir Règlement Technique Art. 7 - Pneumatiques.

Art. 7 – Roues et Pneumatiques**7-6. Pour l'ENDURANCE PROTO les pneumatiques sont libres (même pour les Funyo).****4-2/3. Procédure de ravitaillement**

- Aucun matériel de ravitaillement n'est nécessaire lors de la course de 6H au Mans.
- Il est autorisé de ravitailler en Essais Privés et Essais Qualif. aux pompes ACO selon la procédure de course
- Il s'effectuera, EXCLUSIVEMENT aux pompes dans les 7 premiers stands (Entrée de la pitlane)
- Une seule personne par voiture "le ravitailleur" est autorisé dans la zone de ravitaillement
- Il devra signer un RECU indiquant le litrage mis dans la voiture
- Seul l'officiel responsable de la zone de ravitaillement est habilité à désigner le stand d'arrêt
- Le moteur doit être arrêté, portières fermées
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote doit rester seul et, sanglé à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue genre toile ininflammable sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure

- Le préposé au ravitaillement devra être équipé d'une combinaison ignifugée conforme aux normes FIA 8856-2000, de chaussures ignifugées, d'une paire de gants et d'une cagoule ignifugés conformes aux normes FIA (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée (les sous-vêtements ignifugés sont conseillés)
- Les personnels munis de lunettes de vue devront utiliser un casque avec visière ou des lunettes de type "tous travaux".

Art. 6 – Site et Infrastructure

6-2. Demande de stand

- Un emplacement dans un stand sera **systématiquement** attribué à chaque voiture.
 - En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-3/1 Essais qualificatifs

- 7-3/1-1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer
 - 7-3/1-2 : 1 séance de 20 mn minimum en **FREE Proto** et **ENDURANCE Proto** est prévue au cours de laquelle un pilote, seul, pourra qualifier la voiture. Aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi
 - 7-3/1-3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit**
 - 7-3/1-4 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS
 - 7-3/1-5 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité
- Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.
Le NON-RESPECT Art. 7-3/1-3 : DRIVE THROUGH

7-3/2. Courses

7-3/2-6. Catégorie ENDURANCE Proto

- Un meeting est composé :
 - 1 Séance qualificative de 20 min minimum
 - 1 Course de 2 Heures

7-3/2-4.1. Arrêt/Stand

PROCEDURE :

Temps de référence et autres arrêt/stand

- 7-3/2-4.1/1 : Pour une course de 2 Heures, un temps de référence de 3'00 mn sera appliqué pour les 3 arrêts/stand obligatoires
- 7-3/2-4.1/2 : Pour tout autre arrêt, aucun temps minimum n'est exigé.

Ces arrêts devront être fait en toute sécurité pour l'équipe et les autres concurrents. Ils seront sous la surveillance du CT

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.1/1 et /2 : STOP&GO de la durée du temps manquant.

7-3/2-4.2. Nombre d'arrêts

- 7-3/2-4.2/1 : Course de 2 Heures => 3 arrêts obligatoires de 3'00 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-3/2-4.2/2 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.2/1 : 2 tours de pénalité.

7-3/2-4.4. Arrêts aux stands & Mise en route

- 7-3/2-4.4/1 : La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h en Essais qualificatifs et Course
- 7-3/2-4.4/2 : Le moteur devra impérativement être arrêté avant toute intervention mécanique ou opération de remplissage du réservoir.
- 7-3/2-4.4/3 : 2 cales sont préconisées sur une même roue pour immobiliser la voiture lors du changement de pilote, moteur en marche.
- 7-3/2-4.4/4 : L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager.

L'utilisation d'un panneau dit sucette est conseillée.

- 7-3/2-4.4/5 : Le véhicule circulant sur la pitlane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.
- 7-3/2-4.4/6 : Chaque pilote devra mettre le moteur en marche uniquement à l'aide du démarreur embarqué et par sa propre énergie.
- 7-3/2-4.4/7 : La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.4/1 : STOP&GO => le temps en seconde sera identique au nombre de km/h dépassé

SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.4/2 - /5 - /6 - /7 : DRIVE THROUGH.

7-3/2-4.5. Fiche de stand

- La Fiche de Stand sera mise à disposition lors du briefing Team Manager.
- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandons éventuels.
La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement).

- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel.
 - L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting.
 - A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.
- SI NON-RESPECT Art. 7-3/2-4.5 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

Grille de départ de la Course

La grille de départ de la Course sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses

- **LANCE, procédure CLASSIQUE.**

7-8. Opérations courses

7-8/1. Opération Safety Car (SC)

Se Conformer à la Réglementation standard des Circuits Asphaltes

7-8/2. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Se Conformer à la Réglementation standard des Circuits Asphaltes

Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Endurance

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

Art. 9 - Classements - Podiums -Prix

9-1. Classements

Pour l'ENDURANCE Proto un classement sera établi à la voiture.

Pour l'ENDURANCE Proto

- Il est obligatoire de franchir le drapeau à damier côté piste
- Il est obligatoire de parcourir 60 % de la distance effectuée par le premier de la catégorie (ou du général).
- Un classement sera établi par Catégorie, lequel donnera lieu à une attribution de points selon le tableau.

3/3 Pages

Jean-Jacques HENGEL
Le Mans, Le 7/11/2022

